



☎ : 02 51 22 88 01

✉ e-mail :

direction@laignuillonsurvie-stjoseph.fr

Circulaire°1bis : Informations sur les modalités de scolarité au 1^{er} septembre.

Madame, Monsieur,

Pour information, un résumé du protocole sanitaire qui sera en vigueur à la rentrée, (protocole très proche de celui de juin 2021) puis notre organisation afin de le respecter. La rentrée s'effectue au niveau 2 du protocole. (En fin de circulaire vous pourrez lire le document qui informe sur les différents niveaux d'alerte et les obligations qui s'y rapportent)

- Les accompagnateurs ainsi que les différents intervenants extérieurs, auxquels il est demandé de porter un masque grand public, peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après avoir réalisé une hygiène des mains.
- L'accès aux jeux extérieurs, aux bancs, aux espaces collectifs est autorisé.

- Il faut limiter le brassage des élèves dans la mesure du possible.
- L'application des règles d'hygiène des mains est maintenue.
- Le port du masque est obligatoire pour les enfants à partir du CP il est obligatoire pour les adultes de l'école. (Les familles doivent fournir les masques, nous n'en disposons pas).

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées, **le port du masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire** dans les espaces clos uniquement pour l'instant.

Obligations pour pouvoir scolariser votre enfant :

Il y a obligation du port du masque pour les élèves, à partir du CP (En prévoir plusieurs pour la journée). (Pour les élèves de la PS à la GS le port du masque n'est pas conseillé).

Bien entendu un enfant ne fréquente pas l'école malade ou porteur de symptômes du Covid 19.

Les parents doivent fournir une boîte de mouchoirs en papier jetable et une bouteille d'eau à usage de l'enfant uniquement.

JOURNEE de CLASSE TYPE :

Accueil du matin: Portail blanc : Accueil par un enseignant. (Toute entrée dans l'établissement nécessite le port du masque pour les adultes et les élèves à partir du CP)

8h30 : CE2 CM1 + CM1 CM2

8h35 : CP + GS CE1

8h40 : PS MS (Classe de Marie-Laure) Les parents rentrent dans l'établissement par le portail blanc et conduisent leur enfant jusqu'à la porte de la classe.

Accueil du matin: Porte d'entrée : A partir de 8h30 Classe de PS uniquement. (Classe de Laurence)

Accueil dans la classe pour les PS qui font leur première rentrée, les parents qui pénètrent dans l'établissement doivent porter le masque et procéder à un lavage des mains. (Gel hydroalcoolique à l'entrée.) Cet accueil dans la classe durera jusqu'au vendredi 10 septembre inclus.

L'accueil des PS déjà présents l'année passée se fera à la porte d'entrée.

Pour tous les élèves :

Lavage des mains obligatoire avant l'entrée dans la classe.

Il n'y a pas de distanciation dans les classes.

Chaque élève peut utiliser le matériel collectif dans les classes.

Récréations : Les classes sont aérées pendant les récréations. (Au moins 15 minutes).

Le lavage des mains (ou gel hydroalcoolique) est obligatoire après un passage aux toilettes et aux récréations.

Repas : La restauration scolaire assure la gestion des élèves pendant le repas.

Les enfants qui retournent manger à la maison sont repris par les parents de la manière suivante :

Porte d'entrée :

11h55 : PS (Classe de Laurence.)

Portail blanc :

11h55 : PS MS (Classe de Marie-Laure.)

12h : CP, GS CE1, CE2 CM1 et CM1 CM2

13h15 à 13h30 : Le retour à l'école s'effectuera par le portail blanc pour tous les élèves.

Sortie à 16h30 : Pour un bon fonctionnement il est impératif de respecter les horaires.

Portail blanc : 16h30 : PS MS (Classe de Marie-Laure) Les parents rentrent par le portail et vont récupérer leur enfant à la porte de la classe.

16H30 : CP, GS CE2, CE2 CM1 et CM2. Les parents qui viennent chercher leurs enfants viendront les chercher sous le préau, les parents entrant dans l'établissement doivent porter le masque.

16h35 : Garderie + élèves qui partent seuls.

Porte d'entrée : 16h25 : PS (Classe de Laurence).

Les élèves doivent procéder à un lavage des mains quand ils rentrent chez eux.

En cas de test positif pour une personne fréquentant l'établissement:

Le chef d'établissement informe les services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec la personne malade.

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève.

Je vous remercie par avance pour votre confiance et l'équipe enseignante reste à votre écoute.

Cordialement

Le chef d'établissement pour l'équipe enseignante.

G. CHARRIER

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			

